CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE PUBLIQUE du Mercredi 19 Décembre 2018 à 18 h 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2018-615

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf Décembre à 18 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Maire.

La convocation a été établie et affichée le Jeudi 13 Décembre 2018.

PRESENTS:

Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Christophe PATIER, Monsieur Jean-Marc COMAS, Madame Dominique EYSSARTIER, Madame Valérie TAURISSON, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Martine JOUVE, Monsieur Philippe DELARUE, Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Monsieur Jean SANTOS, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Madame Marie-Josée JACQUET, Madame Agnès-Lilith PITTMAN, Monsieur Marc CHATEL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Sabine DELORD, Madame Fatima JACINTO, Monsieur Didier TRARIEUX (jusqu'à 20h46), Madame Laurence BOISARD, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Madame Anissa LAKEL, Monsieur Franck PEYRET, Madame Sophie SEGUY, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Carine VOISIN, Monsieur Alexandre BONNIE, Monsieur Jean-Daniel VILATTE, Madame Christiane LAVAL, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Monsieur Alain VACHER, Madame Martine CONTIE, Madame Patricia BORDAS, Madame Shamira KASRI, Madame Chantal FERAL MONS, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur André PAMBOUTZOGLOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	Date Procuration
Madame Anne COLASSON	Madame Laurence BOISARD	18/12/2018
Madame Maryline MARTIG	Monsieur Philippe CLEMENT	18/12/2018
Monsieur Didier TRARIEUX	Madame Carine VOISIN (à partir de 20h46)	19/12/2018
Madame Najat DELDOULI	Monsieur Jean-Pierre VERNAT	19/12/2018
Monsieur Frédéric FILIPPI	Madame Shamira KASRI	19/12/2018

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alexandre BONNIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> : CHARTE DOCUMENTAIRE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRIVE

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Marc COMAS, Maire Adjoint



Accusé de réception en préfecture 019-211903109-20181221-615-191218-DE Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 27/12/2018 Le réseau de lecture publique de Brive est composé de la médiathèque centrale, de la médiathèque de quartier Michel Dumas, d'un médiabus, d'un service de portage à domicile de livres, et de la ludothèque.

Le travail sur la définition d'une politique documentaire pour les médiathèques a été mené pendant 6 mois par l'ensemble des gestionnaires de collections, de la direction de la médiathèque et des élus.

La charte documentaire est un outil de travail quotidien pour l'acquisition et la régulation des documents : elle définit la politique générale documentaire de l'établissement. Elle pourra être communiquée aux partenaires de la bibliothèque, à un lecteur qui en fera la demande, diffusée sur le site Internet de la structure.

Une charte documentaire définit ces différents points :

- les objectifs généraux et la description de la bibliothèque.
- les secteurs documentaires.
- les supports,
- les critères de choix et d'exclusion,
- les règles d'élimination et de conservation,
- le traitement des suggestions des adhérents, des dons et échanges.

La charte documentaire est un outil destiné à durer plusieurs années mais doit être révisée régulièrement (tous les 3 à 6 ans) et validée par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la charte documentaire du réseau de lecture publique de Brive (la ludothèque est exclue de ce document) jointe en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme Le Maire







Accusé de réception en préfecture 019-211903109-20181221-615-191218-DE Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 27/12/2018

Jean-Marc COMAS

CHARTE DOCUMENTAIRE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRIVE

La Charte documentaire est un document de référence ayant pour vocation de fournir des principes concrets sur les collections du réseau de lecture publique, à destination de tous les publics, des élus de la collectivité, et des bibliothécaires.

Elle présente :

- le rôle et les missions du réseau de lecture publique
- les objectifs généraux et la politique documentaire du réseau
- les grands principes de constitution des collections et leur organisation

La collectivité territoriale a reconnu et validé les objectifs généraux du réseau, tels qu'ils ont été définis par ses responsables.

1. Présentation du réseau de lecture publique de la Ville de Brive et de son environnement

La population de Brive-la-Gaillarde, située en Corrèze, s'élève à 47 000 habitants. Brive est au cœur de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (48 communes) pour près de 110 000 habitants.

1.1 Le réseau de lecture publique de Brive comprend :

- Une médiathèque centrale : ouverture 34h hebdomadaires, plus de 2 000m² d'espaces au public, une salle de travail, un cyberespace de 16 places, et un accès wifi gratuit
- Un médiabus : 21h hebdomadaires de tournées sur 4 jours, à destination du tout public et des scolaires en direct dans leurs établissements, dans les quartiers ouest de la ville
- Un service de portage à domicile de documents pour les abonnés résidant à Brive : 16h hebdomadaires, une cinquantaine de lecteurs bénéficiaires
- La médiathèque Michel Dumas, dans le quartier des Chapélies : 27h30 d'ouverture ; 238 m²
- Il est également constitué de la ludothèque, près de 400 m2, 23h d'ouverture, mais qui ne fait pas l'objet de cette charte documentaire.

1.2 L'environnement documentaire de la Ville de Brive

Pour pouvoir être complémentaire sur le territoire, il faut aussi tenir compte de l'environnement documentaire existant sur Brive.

• Centre d'études et musée Edmond Michelet

La bibliothèque du centre Michelet comprend plus de 7 000 ouvrages sur des thèmes liés à la Seconde Guerre mondiale tels que le nazisme, l'occupation, la résistance, la collaboration, la déportation, la libération, les Droits de l'Homme, les IIIe, IVe, et Ve Républiques. Elle dispose également d'un important fonds documentaire sur la Corrèze et le Limousin. Elle permet aux étudiants comme aux scientifiques d'effectuer des recherches dans un lieu riche d'histoire.

• Bibliothèque universitaire du Campus de Brive

Elle est ouverte à tous. La bibliothèque propose tous les documents utiles aux formations dispensées sur le Campus de Brive : droit, anatomie, physique, sociologie, comptabilité, marketing, langues, informatique, sport, etc. Un fonds de lecture publique est aussi proposé pour enfants et adultes (romans de littérature générale, romans policiers, BD, DVD)

Elle possède également de nombreuses revues sur le droit et propose l'accès à ces titres par le biais de bases de données : Dalloz et Dalloz revues, Lextenso, Jurisclasseur, Lamyline, Persée/Cairn.

• Centre de documentation et d'information de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Il propose des documents sur les sujets étudiés pendant les formations initiales des infirmiers et des aides-soignants, et des formations continues auprès des personnels des secteurs sanitaires et sociaux.

• Centre culturel de Brive : Médiathèque, avenue Jean Jaurès

Le centre culturel de Brive possède une Bibliothèque de l'Image qui constitue un centre de ressources spécialisé proposant un vaste choix de films sur différents supports. Il dispose aussi d'un Espace Culture Multimédia.

2. Missions générales et particulières du réseau de lecture publique de la Ville de Brive

Le réseau de lecture publique s'intègre dans l'environnement socio-culturel de la ville de Brive. De nombreuses activités se fondent sur des partenariats diversifiés qui permettent un travail de proximité. Ces partenariats se développent avec les institutions éducatives et culturelles.

Ainsi, le réseau de lecture publique de la Ville de Brive coopère régulièrement ou ponctuellement avec :

- Les structures nationales : Ministère de la Culture et son Centre national du Livre, Images en bibliothèques
- Les structures régionales : l'agence régionale du livre ALCA Nouvelle-Aquitaine
- La bibliothèque départementale de la Corrèze
- Les associations ou structures locales : le Pôle régional d'éducation à l'image les Yeux verts, le cinéma le Rex
- Les établissements scolaires, les centres socio-culturels, les centres de loisirs de Brive et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,
- Les structures petite enfance (crèches, relais assistantes maternelles)
- Les structures pour personnes âgées ou handicapées : foyers logements, EHPAD de Brive, SESSAD de Brive, ITEP de Malemort

Ces partenariats constituent une richesse de compétences ainsi qu'une ouverture indispensable pour les équipements à vocation culturelle.

Le financement du réseau de lecture publique est assuré par le budget de la Ville de Brive.

Des textes fondateurs rappellent les principes de médiathèque de lecture publique et plus particulièrement de leurs collections :

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau et dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales.

Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. »

(Extrait de la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991)

« Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales.»

(Extrait du Manifeste de l'Unesco sur la lecture publique publié en 1994).

Outre ces textes fondateurs, la présente charte s'appuie sur la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948) et la Constitution du 4 octobre 1958 qui reconnaissent pour tout citoyen, les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture.

2.1 Missions générales

Les médiathèques du réseau de lecture publique de Brive doivent répondre aux besoins de la population qu'elles desservent. Elles se doivent de proposer une offre encyclopédique cohérente et diversifiée, adaptée aux besoins et aux usages des publics, constituée et mise en accès par du personnel formé.

Des missions de formation et d'accès à l'information incitent le réseau de lecture publique à faciliter l'accès à des ressources documentaires constamment actualisées, et permettant d'acquérir ou d'élargir ses connaissances. La mise à disposition des nouvelles technologies favorise l'intégration des citoyens dans la société de l'information.

Les médiathèques sont des lieux de détente, de convivialité, de loisirs et d'échanges. Elles ont également pour mission de favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen de différentes formes d'expression culturelle.

Lieux de diffusion et de médiation, le réseau de lecture publique contribue à la mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs. Il intègre notamment dans leur programme d'action culturelle des ateliers créatifs intergénérationnels, des Rondes des histoires, des rencontres d'écrivains, d'illustrateurs, de musiciens, de photographes, de conteurs, de réalisateurs.

2.2 Missions particulières

D'autres missions liées à la présence de collections spécifiques au sein du réseau de lecture publique peuvent être évoquées. Il s'agit de l'acquisition, la valorisation et la diffusion de certains documents particuliers : le fonds ancien et l'écriture contemporaine, plus spécifiquement sous la forme de livres d'artistes à la médiathèque centrale.

2.2.1 Les fonds patrimoniaux ancien et contemporain

<u>Les fonds anciens</u> sont issus des saisies révolutionnaires (environ 2 800 volumes pour les années 1501 à 1810). S'y ajoutent des ouvrages du 19^{ème} siècle, et quelques livres du début du 20^{ème} siècle pour un total de 5 575 ouvrages.

L'origine de la médiathèque remonte à la période révolutionnaire et à la confiscation des biens du Clergé. Le fonds initial de la bibliothèque est constitué pour la majeure partie par les ouvrages du Collège des Doctrinaires. Parmi ceux-ci, on distingue un fonds de l'abbé Jean-Baptiste Dubois, neveu du Cardinal. Le fonds ancien s'est enrichi des fonds de la bibliothèque populaire (début $20^{\rm ème}$ siècle) et de dépôt d'Etat venant du ministère de l'instruction publique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Le premier inventaire est dressé en 1833. Il recense 1 800 ouvrages, une grande partie des livres traite des matières théologiques (800), des ouvrages relatifs aux sciences (200), aux belles-lettres (450), à l'histoire (350) voire à la jurisprudence

Le fonds religieux est très imprégné par la Réforme et la Contre-Réforme. On note aussi un nombre d'ouvrages relatifs au concile de Trente.

Les fonds peuvent s'enrichir soit par achats, soit par dons de livres exceptionnels présentant un caractère en lien avec la Ville de Brive. Le fonds ancien est situé dans les réserves, suivant les normes de stockage pour ces documents fragiles.

Les fonds patrimoniaux contemporains

A partir des années 1970, la bibliothèque met en place une politique d'achat de livres de bibliophilie (livres rares et précieux, acquis par la médiathèque) et de livres d'artistes.

Depuis 2000, le développement du fonds de bibliophilie est abandonné. Le budget est consacré aux livres d'artistes, composé aujourd'hui de 216 titres.

Les achats sont effectués selon la définition suivante : « le livre d'artiste est un ouvrage de création originale édité, œuvre d'art dans laquelle le texte ou le livre en tant que support constitue un point de référence pour une recherche conceptuelle et plastique ».

Conçu par des artistes qui peuvent s'associer à des artisans du livre (relieurs, typographes, imprimeurs, etc.), le livre d'artiste est disponible en tirage limité ou parfois en un seul exemplaire et fait appel à des techniques de réalisation variées.

5 à 6 livres sont achetés chaque année avec les critères suivants :

- Le caractère local de l'artiste ou de la thématique
- La qualité du caractère et de l'impression. La notion de « Brive ville de caractère » est mise en avant
- L'originalité des illustrations est prise en compte
- Le support original et les matériaux utilisés
- Les thématiques en lien avec l'action culturelle ou le patrimoine de la Ville de Brive.

Ces ouvrages font l'objet de médiation : présentations et expositions régulièrement en lien avec l'actualité nationale ou locale, avec les actions culturelles du réseau.

2.2.2 Le fonds régional et local :

Le réseau de lecture de Brive s'attache à gérer un fonds région qu'il propose dans ses collections en accès direct et indirect. Il convient de distinguer la notion de fonds régional et la notion de fonds local.

• Le fonds Région se définit par ses limites en termes de géographie et de contenu. Il se compose de livres, cartes, plans, manuscrits et livres d'artistes.

Il se veut exhaustif sur les domaines local et régional sans limitations en termes de contenu, de niveau intellectuel ou de valeur.

Ce fonds rassemble les départements 19, 23, 87 et dans une moindre mesure 46 et 24. A caractère généraliste, il s'adresse à tous les publics, mais aussi aux chercheurs, quel que soit le niveau de la recherche.

Il s'agit de représenter la production documentaire, littéraire et artistique d'une aire géographique.

• Le fonds local constitue un cas particulier du fonds région, c'est-à-dire une catégorie à laquelle un intérêt particulier est apporté. Le critère de définition du fonds local par rapport au fonds régional se définit par la zone géographique à l'intérieur de laquelle le bibliothécaire chargé du fonds local se sent tenu à l'exhaustivité : il s'agit du bassin de Brive (30 km autour de Brive).

Ces collections gérées à la médiathèque du centre-ville, répondent aux missions de valorisation, de développement du patrimoine local et de ses œuvres de création.

2.2.3 La conservation partagée des périodiques (journaux et revues)

Depuis juillet 2013, la médiathèque de Brive fait partie du plan de conservation partagée des périodiques en Limousin. La Ville de Brive a signé une convention de participation avec l'Université de Limoges. Elle est pôle de conservation pour 4 titres (stockés dans les magasins « presse » de la médiathèque centrale) et pôle associé pour 17 titres qui viennent compléter les collections conservées par d'autres établissements participant au Plan de conservation, après la durée de conservation établie à Brive.

Les périodiques de la conservation partagée sont conservés à vie.

3. Les collections du réseau de lecture

3.1 Accès aux collections

La consultation des collections est gratuite pour tous les publics. L'emprunt des documents nécessite une inscription nominative. Celle-ci est gratuite pour toute personne résidant à Brive ou inscrite au rôle des impôts. Pour les personnes extérieures à Brive, l'adhésion est soumise à un droit d'inscription fixé par délibération du conseil municipal chaque année.

Les médiathèques s'adressent aux particuliers mais également aux professionnels et collectivités.

Les documents sont disponibles pour le prêt à l'exception des certains dictionnaires et encyclopédies et de certains ouvrages fragiles réservés à la consultation sur place.

Aux documents en accès direct s'ajoutent des documents en accès indirect qui peuvent être empruntés (stockés en réserve) ou consultés à la demande (fonds anciens et spécifiques).

Toute personne en individuel inscrite dans le réseau de lecture publique de la ville de Brive possède une carte unique lui permettant d'emprunter sur l'ensemble des lieux de prêts.

Tout professionnel ou collectivité bénéficie d'une carte qui lui donne droit d'emprunt avec des quotas et des durées de prêts plus avantageux qu'un individuel, à l'exception de DVD dont le prêt est soumis à un droit spécifique de diffusion.

Les 3 lieux du réseau proposent des visites aux scolaires soit dans les murs des médiathèques soit dans les établissements scolaires, ce qui se termine généralement par des choix de livres par les élèves et par les enseignants.

Les enseignants de maternelles et de cycle 2 ont la possibilité également d'emprunter des valises thématiques sélectionnées par les bibliothécaires jeunesse, service accessible sur réservation.

Les écoles peuvent avoir accès, sur réservation préalable, aux fonds constitués par la médiathèque du centre-ville pour compléter leur BCD (Bibliothèque centre documentaire dans les écoles).

Le service hors les murs est complété par un service de portage à domicile. En effet, l'accès aux collections est possible pour les personnes en difficulté pour se déplacer et domiciliés sur la Ville de Brive; un bibliothécaire se rend chez les bénéficiaires selon des rendez-vous préalables, et avec une proposition d'ouvrages correspondant à leurs goûts. Toute personne âgée ne pouvant accéder aux structures de manière permanente, mais aussi tout individu momentanément immobilisé peuvent bénéficier du service.

Un catalogue commun est consultable dans le réseau de lecture publique et sur Internet : *mediatheque.brive.fr*

Les documents présents dans les collections du réseau peuvent être réservés par les usagers et acheminés sur le lieu demandé grâce à une navette interne.

Un règlement intérieur (2003), consultable sur le site Internet du réseau de lecture publique de Brive et dans les médiathèques, est commun à tout le réseau. Il précise les règles de fonctionnement, d'accueil et d'usage des lieux et des collections.

3.2 Composition des collections :

3.2.1 Les supports traditionnels

Les collections sont composées de différents supports :

- Documents imprimés :
- livres jeunesse, jeunes adultes et adultes : littératures et documentaires, livres en gros caractères
- journaux et magazines (près de 150 abonnements; certains titres ayant plusieurs abonnements donc plusieurs exemplaires en circulation comme par exemple le quotidien *La Montagne*).
 - cartes IGN
 - Documents sonores et audiovisuels :
 - Livres audio
 - Méthodes de langues
 - Livres-CD
 - CD
 - DVD

3.2.2 Les supports numériques

- Un accès Internet à la médiathèque centrale : un cyberespace de 16 places et un accès wifi sont à disposition des adhérents du réseau de lecture
- Le portail internet de la médiathèque (http://mediatheque.brive.fr/) : catalogue, réalisation de listes de documents, de réservations de documents
- L'application mobile Ma Bibli, permettant d'avoir accès à presque toutes les fonctionnalités du portail.

Depuis 2016, le réseau de lecture publique de la Ville de Brive donne aussi l'accès gratuit à des ressources numériques pour tous les adhérents au réseau de lecture publique :

Les ressources numériques font partie intégrante de la politique documentaire, en complémentarité avec les ressources physiques. Chaque domaine d'acquisition peut faire l'objet d'une réflexion particulière vis-à-vis des ressources numériques.

Ces dernières sont un lien avec nos collections et apportent une valeur ajoutée pour nos usagers. Sont proposées :

- Une ressource d'auto-formation et d'apprentissage pour le grand public, qui propose des centaines de cours en ligne pour le développement des compétences dans divers domaines de la connaissance : langues, bureautique, mais aussi code de la route, multimédia, dactylographie, remise à niveau pour les adultes.
- Une ressource de presse en ligne.

L'offre de ressources numériques ne se limite pas aux ressources acquises par l'établissement auprès de fournisseurs spécialisés.

A ce jour, le réseau de lecture donne l'accès aussi à :

- L'e-music box : musique en Limousin, réalisée par la BFM de Limoges
- Géo-culture : le Limousin vu par les artistes
- BIBLIM : portail des bibliothèques du Limousin et bibliothèque numérique
- GALLICA : la bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France.

Coexistence des supports physiques et numériques

Collections physiques et numériques peuvent coexister dans un même établissement, au service des publics dans la pluralité de leurs attentes.

La coexistence des documents physiques et électroniques peut se traduire par une véritable complémentarité entre ces différents supports, et même parfois par une démarche de substitution pour des documents très spécifiques (méthodes de langues dans certaines langues peu demandées par exemple).

3.2.3 Patrimoine

Sur le plan de la conservation des documents patrimoniaux, une version électronique (numérisée et mise à disposition dans le cadre d'une bibliothèque numérique patrimoniale) d'un document peut permettre d'en limiter la consultation physique ; sont concernés des documents précieux et fragiles (avec BIBLIM : portail des bibliothèques du Limousin et bibliothèque numérique)

Le réseau de lecture met en ligne des œuvres libres de droit sur son catalogue en ligne et sur son portail en suivant ces étapes :

- Numérisation d'ouvrages choisis par la chargée patrimoine et le responsable informatique du réseau
- Création d'un livre numérique interactif et visionnage au sein d'un feuilleteur
- Valorisation du patrimoine numérisé

Accroitre la visibilité de l'offre numérique :

A la différence des collections physiques, l'offre électronique de documents présente la caractéristique d'être à priori invisible aux publics, il est donc nécessaire de signaler, sur le portail internet mais aussi dans l'espace physique, l'existence de ces ressources et leurs conditions d'accès, afin qu'elles soient connues des usagers et consultées.

Ce signalement se concrétise par :

- Une information par voie d'affichage au sein de l'espace physique des pôles ou des fonds
- Une information sur le portail du réseau de lecture publique
- Une information relayée sur les moyens de communication de la ville de Brive
- Des séances de présentation de la ressource destinées au public

La documentation électronique nécessite, au même titre et peut-être plus amplement encore que les collections physiques, un travail de médiation destiné à accompagner les publics dans l'appropriation de ces ressources. Les séances de présentation des ressources, mais aussi d'une manière plus générale toute action entreprise en vue de réduire la fracture numérique, ne peuvent que favoriser la rencontre du public avec les collections électroniques qui leur sont proposées.

Le réseau de lecture publique de la Ville de Brive possède des fonds variés et complémentaires. L'organisation en réseau permet d'améliorer le service rendu en offrant une collection multisupport plus importante, et en répondant mieux aux attentes variées des publics.

3.3 La gestion des collections

3.3.1 Constitution des collections : acquisitions

L'organisation:

Les acquisitions sont réparties entre gestionnaires de collections (acquéreurs) dans les différentes sections du réseau.

La charte documentaire est complétée par un plan de développement des collections par section, document interne validé par la direction.

Chaque année sont fixées des priorités d'acquisitions par section, en fonction de l'état des fonds, de l'actualité, de la programmation culturelle du réseau de lecture et/ou de la ville.

Ces acquisitions sont assurées de manière régulière par les acquéreurs selon leurs domaines.

Les acquisitions proviennent d'une source principale : les achats, dans le cadre des marchés publics, avec bons de commande au préalable signés par la chaine hiérarchique.

Les documents sont achetés chez les fournisseurs retenus après mise en concurrence. Les DVD sont acquis avec des droits de prêt et/ou de consultation sur place, et sont achetés chez des fournisseurs spécialisés.

Les acquisitions peuvent provenir parfois de dons de personnes.

Les dons font l'objet d'un rendez-vous au préalable avec l'acquéreur concerné. Les dons sont intégrés si le document est en bon état et s'il est en adéquation avec les orientations de la politique documentaire.

Les DVD ne peuvent pas être acceptés en dons car ces supports demandent des droits de prêt en médiathèque.

La sélection :

Les collections s'adressent à un large public et sont acquis dans le souci de satisfaire le plus grand nombre d'usagers. Le réseau de lecture doit donc s'adresser à toutes les tranches d'âge et à toutes les catégories professionnelles.

Il n'a pas pour mission de remplacer une bibliothèque universitaire ou scolaire ; le niveau des collections courantes ne dépasse pas le premier cycle universitaire (licence). Le niveau de documentation peut aller de l'initiation à un approfondissement mesuré selon le sujet.

La langue française est privilégiée dans tous les domaines ; cependant de la littérature en langues étrangères et des méthodes d'apprentissage de langues sont proposés aux usagers (français, anglais, allemande, espagnol pour les langues majoritaires).

Les collections doivent être en adéquation avec les principes et missions des médiathèques citées ci-dessus et adaptées également à l'environnement local.

Les collections sont constituées dans l'esprit d'une large diversité d'opinion ; elles correspondent à un choix varié de la production littéraire, documentaire, musicale et cinématographique allant d'œuvres classiques, d'ouvrages de référence, jusqu'à l'innovation contemporaine et des ouvrages de distraction.

Les documents donnant l'assurance d'une pérennité sont acquis prioritairement.

Dans plusieurs domaines, par exemple en littérature ou en cuisine, le grand nombre de parutions présentant un intérêt limité dans le temps, impose un questionnement systématique sur l'acte d'achat.

Le réseau de lecture publique a le souci de la qualité d'écriture et d'illustration, de l'intérêt et de l'exactitude des informations et de l'actualisation des informations.

Les acquéreurs utilisent des outils de sélection pour faire une veille permanente :

- Sites internet spécialisés dans le domaine, sites des fournisseurs, radios
- Magazines littéraires, musicaux, de cinéma, revues professionnelles, presse généraliste

- Visites chez des disquaires des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Blog de libraires
- Offices : présentation de nouveautés par les libraires
- Suggestions d'achats du public

Une fiche « suggestion d'achat », propre au réseau de lecture publique de Brive, est à disposition des usagers, selon une grille définie, dans les 3 lieux du réseau.

Le public jeunesse est particulièrement concerné dans le choix attentif des documents. De fait, le réseau de lecture publique a pour mission d'offrir un choix de livres pour les enfants depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence. Pour permettre aux jeunes lecteurs d'avoir un socle de connaissances, des moyens de se distraire, des outils pour construire leur citoyenneté, les bibliothécaires proposent un choix de documents variés : en niveaux de lecture, en domaines et supports (albums, contes, romans bandes dessinées, documentaires, livres-CD, CD et DVD) et en genres (romans policiers, science-fiction, historique).

Sont ainsi proposés régulièrement les productions de petits éditeurs peu diffusés par les circuits traditionnels commerciaux.

Le public jeunes adultes fait l'objet d'une attention particulière avec notamment des fonds dédiés à cette « catégorie » de publics. Les bibliothécaires les proposent sous la dénomination « passâge », afin que l'état d'esprit « jeunes adultes » soit représenté et dans le but de répondre aux attentes de ce public, une nouvelle génération, « jeune ».

L'exclusion:

Le réseau s'attache également à des critères d'exclusion tels que :

- Les documents allant à l'encontre de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse visant à réguler la publication des livres et de la presse jeunesse.
- Les supports obsolètes : cassettes audio et vidéo
- Les manuels scolaires
- Les livres produits dérivés de séries TV (merchandising)
- Littérature grise (thèses, actes de colloques) sauf cas exceptionnels si l'angle choisi pour un sujet n'est traité que sous cette forme ou que l'auteur et/ou le sujet ont un caractère local
- Les livres politiques apparentés à un programme électoral
- Les films à caractère raciste, pédophile ou pornographique

3.3.2 Constitution des collections : élimination et conservation

L'élimination/désherbage est une opération qui consiste à retirer des collections des documents abîmés, sales et tâchés ou contenant des informations obsolètes, ou encore ne répondant plus aux critères fixés par la politique documentaire. Des critères d'âge des collections pour certains domaines sont définis (droit, informatique, économie, formation et concours). Pour d'autres, des critères de rotation sur plusieurs années sont des indicateurs.

De fait, la durée de vie d'un document dans le réseau, excepté les ouvrages de référence et les classiques, varie en fonction de la discipline dont il traite et des évolutions à laquelle elle est assujettie.

Cette politique d'élimination est indispensable au maintien de la cohérence et qualité des collections.

Les documents retirés du prêt et de la consultation sur place en accès direct, sont donnés à des associations, aux boîtes à lire mises en place pour la population sur l'initiative du conseil municipal des jeunes de Brive, vendus lors d'une braderie ou éliminés. Ils peuvent aussi donner lieu à une « 2^{ème} vie » dans la réserve commune du réseau de lecture.

Sont mis en réserve : les ouvrages rares et précieux du fonds patrimonial, les ouvrages en série (nombreux exemplaires pour un même titre jeunesse pour des prêts aux écoles), des journaux et

revues dans le cadre de la conservation partagée, et des documents adultes et jeunesse moins demandés mais ayant un intérêt certain et pouvant trouver encore un public.

3.3.3 Complémentarité des collections sur le réseau de lecture publique

Les bibliothécaires mettent en place sur certains fonds très demandés des « fonds tournants » ; c'est-à-dire qu'entre les 3 structures du réseau, des domaines d'acquisition sont concernés par une circulation organisée entre plusieurs lieux, entraînant une proposition aux usagers plus élargie d'acquisitions récentes ou d'ouvrages incontournables au sein même de leur lieu de prêt habituel.

Dans le même esprit, afin d'avoir une offre la plus étendue possible, les bibliothécaires acquièrent en réseau les documents par une concertation en définissant des règles sur le nombre d'exemplaires pour un même titre. En règle générale, n'est acheté qu'un seul exemplaire. Il peut y avoir 2 exemplaires, voire cas très rare 3 exemplaires dans le réseau.

Cela concerne principalement les romans adultes attendus comme des best-sellers (ex : Guillaume Musso, Marc Levy), des écrits considérés incontournables classiques (ex : Claude Ponti, Andersen, Grimm, Roald Dahl), des albums de créations contemporaines (ex : Anne Crausaz, Christian Voltz, Mickaël Escoffier, ou encore Michel Van Zeveren), et des ouvrages à caractère local.

3.3.4 Valorisation des collections

Les collections sont mises en valeur par le biais de coups de cœur des bibliothécaires. Les livres, CD et DVD préférés des bibliothécaires sont signalés par un sticker représentant un cœur rouge sur la couverture et jaquette. Ils sont présentés régulièrement sur du mobilier de présentation.

Certaines acquisitions peuvent être liées à la programmation d'action culturelle du réseau selon la thématique retenue sur une action définie ou une période.

Les collections font l'objet d'une mise en valeur par des tables de valorisation dans les sections de la médiathèque centrale, et à la médiathèque Michel Dumas ; ces sélections sont régulièrement multi-sections, multi supports.

Un calendrier pour ces sélections est établi d'un semestre à l'autre afin de coordonner l'ensemble des sections sur l'actualité, les thèmes saisonniers, les dates commémoratives nationales, l'action culturelle propre à la ville, au département ou au réseau de lecture publique de Brive.

Les mises en valeur des collections, que ce soit par des listes de nouveautés ou thématiques, sont visibles sur le portail internet du réseau de lecture publique.

3.3.5 Evaluation et révision des collections

Il est procédé régulièrement une évaluation des collections visant à maintenir l'éventail des savoirs et leur adéquation aux besoins, attentes et usages de la population. En fonction des résultats, une réflexion sur les priorités à donner à ces collections est menée par les bibliothécaires. Elle donne lieu à une réévaluation de la répartition budgétaire de chaque section par domaines et supports, et à de nouvelles orientations dans les plans de développement des collections.

La charte documentaire est un outil destiné à durer plusieurs années mais doit être révisée régulièrement (tous les 3 à 6 ans) et validée par le conseil municipal.